

## **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de PEYRIGNAC s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Serge PEDENON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09.04.2019

**MEMBRES PRÉSENTS** : M. PEDENON Serge, GAVA Gino, DOMEJEAN Laurent, MANCINI Nicole, LAJANTHE Colette, DURAND Alain, ROMAIN Michel.

**Absents** : LATOUR Aimé, COLLAS Philippe, GIRARD Valérie, MANIERE Nathalie, LAGRENAUDIE Clément, VERT Fabrice.

**Pouvoir** : Philippe COLLAS à Serge PEDENON, ROULAND Arlette à LAJANTHE Colette.

**Secrétaire de séance** : Colette LAJANTHE.

La séance du conseil est ouverte par le maire à 18h35 et il procéda à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour :

- . Vote du budget de clôture 2019 du transport scolaire
- . Vote du budget général 2019
- . Demande d'achat d'une parcelle de terrain
- . Questions diverses

### **I – Clôture du budget annexe du transport scolaire et vote du BP annexe 2019**

Les dépenses de fonctionnement se détaillent comme ci-dessous

En fonctionnement : les recettes prévisionnelles ressortent à 43 948 ,69 € dont 30 000 € de rapportant à la vente du bus et les dépenses au même montant dont 37 688 € d'amortissement du véhicule.

En investissement : les dépenses estimatives sont de 18 999, 47 € pour un montant de recettes de 44 637, 47 € le différentiel étant affecté au budget primitif.

### **II - Vote du Budget général 2019**

Suite à la réunion de la commission des Finances qui, partant des résultats du CA 2018, a déterminé les montants à prévoir, ligne par ligne, tant pour la section de fonctionnement que pour l'investissement, il est établi un prévisionnel qui fait apparaître, en cumulé les montants suivants :

- Section de fonctionnement :

Le montant des recettes s'élève à 477 129,60 €

Dépenses réelles :	370 984 €
Excédent de fonctionnement:	<u>106 145 €</u> (virés à la section d'investissement)
Total :	477 129,60 €

- Section d'investissement :

Reprise des résultats 2018, la dépense d'investissement s'élève à 129 681,38 € dont 34 686,80 € de reste à réaliser.

En recettes d'investissement, le résultat est de 129 681,38 €

En sus, les recettes et dépenses prévisionnelles de l'exercice sont de : 138 414,60 €

### **III – Demande d'achat d'une parcelle de terrain**

Un habitant de la commune Mr DESFOSSEZ, domicilié au lotissement de Grande Boyne souhaite acquérir une partie de délaissé attenante à sa parcelle restant appartenir à la commune et cadastré section A n° 125 suivant un découpage tracé sur un plan adressé à son courrier.

Ce terrain n'étant d'aucune utilité pour la commune, rien ne s'oppose à ce qu'il soit cédé au demandeur d'autant que la partie restante appartenir à la commune, située sous un chêne permet aux habitants de se garer.

Les terrains du lotissement ayant été cédés sur la base de 10 €, il est proposé d'appliquer le même tarif sachant que les frais du géomètre chargé de procéder à la division du terrain sont à la charge de l'acquéreur ce qui est accepté par le conseil à l'unanimité.

### **IV – Questions diverses**

Dans le cadre du nouveau RPI, il est prévu à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2019 de répartir les enfants différemment.

Ainsi, la commune de La Bachellerie accueillerait les élèves de maternelle plus le CP, Peyrignac recevrait les 2 classes de CE1 et CE2 et Saint-Rabier le CM1 et CM2.

De ce fait, le bus de ramassage de la commune de 23 places ne permet plus d'effectuer le ramassage scolaire dès le 1<sup>er</sup> septembre et ce service sera ainsi confié à un prestataire privé sous l'égide du conseil régional.

Les conséquences sont que :

- le budget annexe actuel devra être clos une fois les dernières opérations de recettes et de dépenses de l'exercice en cours passées ;
- le bus sera mis en vente dès la fin de l'année scolaire en cours soit à partir du mois de juin.

Après en avoir délibéré, le conseil valide à l'unanimité ces propositions.

Aucune autre question diverse n'étant soumise, la séance est levée à 19h50.

**Le maire**  
**Serge PEDENON**

**La secrétaire**  
**Arlette ROULAND**